



Arthur-Vaillancourt
ÉCOLE À VOCATION MUSICALE

Projet éducatif

École
Arthur-Vaillancourt



2019-2022

Version finale
adoptée le : 29 mai 2019
par le conseil d'établissement
Résolution n° **CE-A-V-05-2019-128**



Commission scolaire
de la Seigneurie-des-Mille-Îles

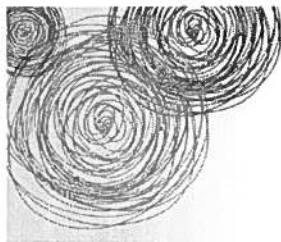
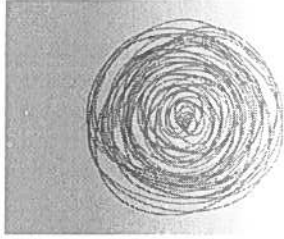


Table des matières

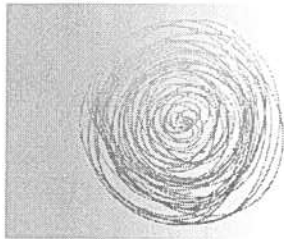
<u>Section 1 – But et définition du projet éducatif</u>	p.3
<u>Section 2 – Encadrements légaux</u>	p.3
<u>Section 3 – Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif</u>	p. 4
<u>Section 4 - Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif</u>	p. 5
<u>Section 5 - Contexte dans lequel évolue l'établissement</u>	p. 6
<u>Section 6 - Mission, vision, valeurs</u>	p. 9
<u>Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement</u>	p. 10
<u>Section 8 – Résolution du conseil d'établissement</u>	p. 12
<u>Section 9 – Signature des membres du conseil d'établissement</u>	p. 13



Section 1

But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.



Section 2

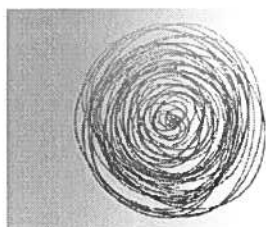
Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);

¹ Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

- Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.



Section 3

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif s'est élaboré dans le cadre d'une démarche collaborative, impliquant les parents et les membres du personnel. Un comité collaboratif a été mis sur pied à l'automne 2018.

Ne remercions les membres qui ont participé à ce comité

M. Emmanuel Pistre, membre du Conseil d'établissement

Mme Roselyne Marchand, membre de La Fondation Au Diapason

Mme Sophie Dumesnil, parent membre de L'OPP

Karine D'Alcantara, enseignante de 4^e et 6^e années

Nicole De Cristofaro, enseignante de piano

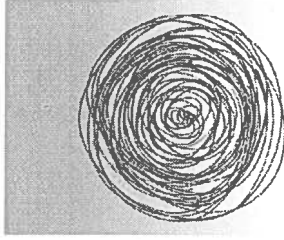
Mme Vanessa Fillion, enseignante de 5^e et spécialiste en anglais

Julie Lafrance, enseignante de 6^e année

Line Lalonde, enseignante de 2^e année

Sabrina Pomerleau, éducatrice spécialisée

Lysanne Gagnon, directrice



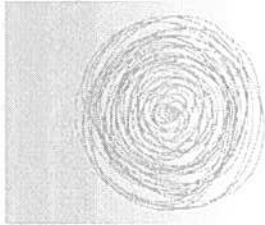
Section 4

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

La période de consultation s'est échelonnée d'octobre 2018 à avril 2019. Les parents, les élèves et l'ensemble de l'équipe-école ont été interpellés pour partager leur avis permettant ainsi aux membres du comité collaboratif de mettre en lumière les forces, les défis et les enjeux de notre milieu.

Les consultations suivantes ont été menées afin de faire preuve de transparence et également de connaître l'opinion et l'adhésion de notre communauté éducative :

- Rencontres mensuelles du comité collaboratif (octobre 2018 à avril 2019)
- Point statutaire, lors des assemblées mensuelles du personnel, pour discuter et pour faire part de l'avancement du dossier et présentation des différents sondages et de leurs résultats (octobre 2018 à avril 2019)
- Point statutaire, lors des rencontres du conseil d'établissement, pour discuter et pour faire part de l'avancement du dossier et présentation des différents sondages et de leurs résultats (octobre 2018 à avril 2019)
- Rencontre avec les surveillantes d'élèves pour discuter et pour faire part de l'avancement du dossier et présentation des différents sondages et de leurs résultats (octobre 2018 à avril 2019)
- Sondage s'adressant à l'ensemble des parents pour déterminer les valeurs et faire ressortir les enjeux prioritaires (25 février 2019)
- Sondage s'adressant aux élèves pour vérifier leur sentiment d'appartenance et leur degré de satisfaction envers l'école (semaine du 1 avril)
- Présentation du travail à l'équipe-école et au conseil d'établissement (mai 2019)



Section 5

Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

L'école Arthur-Vaillancourt est une école arts-étude, à vocation musicale, située à Sainte-Thérèse dans un quartier résidentiel qui se situe à 4 sur une échelle de 10, 1 étant le milieu le plus favorisé par rapport à l'IMSE (indice du milieu socio-économique). L'école accueille des élèves pouvant provenir de 50 écoles de la CSSMI.

De plus, nous pouvons compter sur l'appui de différents partenaires tels que La Fondation Au Diapason qui s'associe à plusieurs commanditaires qui permettent de maintenir le service d'enseignement de haute qualité offert à l'école, l'École préparatoire de musique de l'Université du Québec à Montréal avec qui nous sommes associés et qui remet un diplôme à tous les élèves à la fin de chaque année de la 3^e à la 6^e. Il faut aussi considérer l'appui d'ambassadeurs au niveau musical, d'un policier éducateur, d'une infirmière et des différents services sociaux.

Environnement interne

Caractéristiques des élèves et du personnel

L'école Arthur-Vaillancourt compte 260 élèves de la 2^e à la 6^e année du primaire, majoritairement des élèves nés au Québec qui ont pour langue maternelle le français. Pour avoir accès au programme, l'élève doit être en réussite assurée (74 % et +) en français, en mathématique et en musique, car nous avons une grille-matières accélérée. La clientèle a un très beau potentiel et de belles capacités d'apprendre. Au fil des ans, les taux de réussite se situent au-dessus de la CSSMI. Nous comptons 10 classes régulières qui accueillent des élèves répondants à des critères d'admission prédéterminés. Tous les élèves de l'école vivent le projet à concentration musicale, ils y apprennent la musique d'ensemble, la théorie, la dictée et le solfège, la littérature musicale ainsi que le violon ou le piano.

On retrouve à l'école Arthur-Vaillancourt plusieurs employés expérimentés enseignant à l'école depuis de nombreuses années. Ce personnel passionné a souvent plus d'une qualification, soit comme titulaire et spécialiste. Comme le travail d'équipe est indispensable à notre projet particulier, le sentiment d'appartenance est bien présent pour les membres du personnel et les élèves.

Pratiques pédagogiques et résultats

Les pratiques pédagogiques communes et probantes sont valorisées, mises en application et contribuent à la réussite de tous nos élèves malgré la grille-matières accélérée.

Tableau A
Analyse des résultats
Juin 2018 **Lecture** Étape 3

	En réussite (60% et plus) à la 3^e étape en juin 2018	Au moins 74 % (réussite assurée) à la 3^e étape
2^e année	100 %	96 % (2 élèves)
3^e année	100 %	100 %
4^e année	100 %	98 % (1 élève)
5^e année	100 %	100 %
6^e année	98 % (1 élève)	73 % (14 élèves)

Tableau B
Analyse des résultats
Juin 2018 **Lecture** Épreuve CSSMI et MEES

	En réussite (60% et plus) à l'épreuve juin 2018	Au moins 74 % (réussite assurée) à l'épreuve juin 2018
2^e année	100 % CSSMI	90 % (4 élèves) CSSMI
3^e année	-----	-----
4^e année	100 % MEES	98 % (1 élève) MEES
5^e année	-----	-----
6^e année	98 % (1 élève) MEES	78 % (11 élèves) MEES

Tableau C
Analyse des résultats
Juin 2018 **Raisonner** Étape 3

	En réussite (60% et plus) à la 3^e étape en juin 2018	Au moins 74 % (réussite assurée) à la 3^e étape
2^e année	98 %	92 %
3^e année	100 %	100 %
4^e année	100 %	98 %
5^e année	100 %	100 %
6^e année	100 %	94 %

Tableau D

Analyse des résultats

JUIN 2018 Raisonner Épreuve CSSMI et MEES

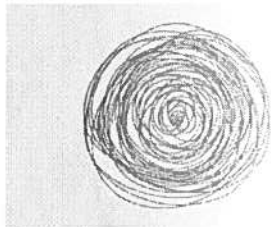
	En réussite (60% et plus) à l'épreuve juin 2018	Au moins 74 % (réussite assurée) à l'épreuve juin 2018
2^e année	96 % CSSMI	90 % CSSMI
3^e année	-----	-----
4^e année	-----	-----
5^e année	-----	-----
6^e année	98 % MEES	92 % MEES

Forces du milieu relevées lors de l'analyse de notre environnement

- Élèves avec de grandes capacités
- Personnels qualifiés, stables et engagés envers la réussite et le dépassement de chaque élève
- Utilisation d'outils pédagogiques communs
- Implication des parents dans la vie de l'enfant et de l'école
- Plusieurs événements devant public en lien avec notre programme musical (concerts, concours, activités artistiques et culturelles, etc.) sont vécus à l'école et à l'extérieur de l'école pour stimuler les élèves et le personnel et renforcer le sentiment d'appartenance
- Les élèves et les parents se disent en sécurité et qualifient leur environnement de sain et bienveillant

Aspects à développer relevés lors de l'analyse de notre environnement

- Soutenir davantage les futurs élèves qui éprouveront des difficultés avec le rythme accéléré et notre grille-matières peu flexible afin de maintenir le plus d'élèves en réussite assurée
- Actualiser l'intégration du numérique dans notre école, autant au niveau académique que musical
- Poursuivre l'amélioration de notre environnement de vie :
Intérieur : Mise en place de notre BibliLab (lieu de lecture combiné aux nouvelles technologies)
Extérieur : Réfection de la cour d'école



Section 6

Mission, vision, valeurs

Mission

L'École Arthur-Vaillancourt a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité et de veiller à la réussite et à l'épanouissement de tous les élèves. Elle exerce sa mission à travers la musique dans une perspective de développement intégral de l'enfant.

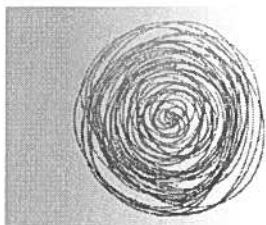
Vision

Résolument centrée sur les réussites de chaque élève, tout au long de son passage à l'école, cette dernière est reconnue comme étant unique, innovante, performante et accueillante. Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé et bienveillant et sur la collaboration des parents.

Valeurs

L'école Arthur-Vaillancourt est animée par trois valeurs qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres.

- **LA PERSÉVÉRANCE**
Fournir des efforts nécessaires pour atteindre un objectif, malgré les défis, en tenant compte de ses capacités.
- **LA BIENVEILLANCE**
Être attentif à ses besoins et aux besoins de l'autre, vouloir son bien et le lui démontrer avec rigueur et générosité.
- **L'ACCOMPLISSEMENT**
Réaliser son potentiel à travers diverses situations.



Section 7

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1 UN PARCOURS DE RÉUSSITE POUR CHAQUE ÉLÈVE

Le cumul de réussites, tout au long du parcours scolaire de l'élève, a une incidence reconnue sur la persévérance et la motivation. Ces réussites résultent de différents facteurs, notamment de pratiques pédagogiques probantes, différenciées et concertées. En ayant des attentes élevées, l'école Arthur-Vaillancourt mise sur l'apprentissage de la musique pour assurer le développement du plein potentiel de chaque élève, peu importe d'où il vient, dans le respect de ses capacités, ses besoins et de ses aspirations.

Orientation Assurer les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif

1.1 Assurer la qualité de la réussite en lecture à tous les niveaux à l'étape 3 et aux épreuves CSSMI et MEES de fin de cycle

Indicateur

Le nombre d'élèves en réussite assurée en lecture à tous les niveaux à l'étape 3 et à l'épreuve

Cible

1.1.1 Maintenir un taux de 95% à 100% du nombre d'élèves en réussite assurée (74% et plus) en lecture à l'étape 3 et aux épreuves CSSMI et MEES de fin de cycle

Situation actuelle : (réf : Tableau A et B)

Objectif

1.2 Assurer la qualité de la réussite en musique à tous les niveaux à l'étape 3 et aux examens de fin d'année de l'UQAM*

*L'école préparatoire de musique de l'UQAM évalue les élèves deux fois par année et remet un diplôme à la fin de chaque année scolaire.

Indicateur

-Le nombre d'élèves en réussite assurée en musique à tous les niveaux à l'étape 3 et aux examens de fin d'année de l'UQAM

-Le nombre d'élèves motivés et ayant du plaisir à jouer de leur instrument

Cible

1.2.1 Maintenir un taux de 95% à 100% du nombre d'élèves en réussite assurée (74% et plus) en musique à l'étape 3 et aux examens de l'UQAM

Situation actuelle pour l'étape 3 : 100 % des élèves sont en réussite assurée en musique en juin 2018

Situation actuelle pour les examens de l'UQAM : (à déterminer en août 2019)

1.2.2 Maintenir la motivation de l'élève et le plaisir de jouer de son instrument

Situation actuelle : (à déterminer en août 2019, sondage à venir)

Enjeu 2 UN ENVIRONNEMENT SCOLAIRE ADAPTÉ AUX DÉFIS DU 21^e SIÈCLE

C'est avec le souci du développement global de chaque élève que l'école Arthur-Vaillancourt mise sur un environnement scolaire axé sur des relations interpersonnelles positives et constructives ainsi que sur un mode de vie sain et actif. Par le biais de la musique, les élèves de l'école Arthur-Vaillancourt pourront vivre des expériences pédagogiques et artistiques enrichissantes et stimulantes.

Orientation Offrir un milieu de vie innovant et stimulant

Objectif

2.1 Favoriser l'intégration du numérique à des fins pédagogiques et musicales

Indicateur

La variété des pratiques qui intègre la technologie numérique dans les classes

Cible

2.1.1 Varier les pratiques numériques efficaces utilisées en classe à des fins pédagogiques et musicales

2.1.2 Poursuivre la mise en place de pratiques numériques efficaces

Situation actuelle en 2018-2019 :

2^e année : Utilisation des « Chromebook » à des fins pédagogiques, début de la robotique avec WeDo

3^e année : Utilisation des « Chromebook » à des fins pédagogiques

4^e année : Utilisation des « Chromebook » à des fins pédagogiques, suite de la robotique

5^e année : Utilisation des « Chromebook » à des fins pédagogiques, suite de la robotique

6^e année : Utilisation des « Chromebook » à des fins pédagogiques, implantation du « Classroom Google Drive »

Éducation physique : Utilisation des « Chromebook » pour l'enseignement d'un mode de vie sain et actif

Musique d'ensemble : Utilisation de logiciels d'édition musicale

Piano : aucune technologie utilisée

Violon : aucune technologie utilisée

Objectif

2.2 D'ici 2022, permettre à l'élève de découvrir les quatre domaines des arts (Musique, art dramatique, art plastique et danse)

Indicateur

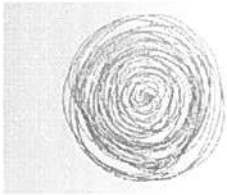
La variété et le nombre d'activités culturelles et artistiques proposées aux élèves

Cible

2.2.1 Maintenir la variété et le nombre d'activités culturelles et artistiques offertes aux élèves

Situation actuelle en 2018-2019 :

- Québécois à la Place des Arts, pour tous
- Conférence de Jean-Luc Brassard, pour tous
- Ambassadeur annuel invité à partager son expérience, ses talents et ses passions pour tous, (Benoît Archambault)
- Musée des beaux-arts de Montréal, 2^e année
- Musée Pointe-à-Callière, 3^e année
- Moulin Légaré et visite culturelle du vieux St-Eustache, Nous les arts, 4^e année
- Visite culturelle de la ville de Sainte-Thérèse et de la bibliothèque, 5^e année
- Visionnement d'une œuvre cinématographique, 6^e année
- Plusieurs invités (chorégraphe, chanteur etc)



Section 8

Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution n° CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

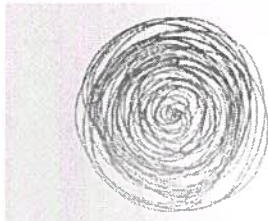
ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par _____

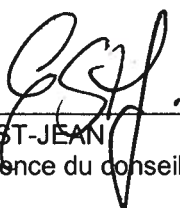
D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école NOM DE L'ÉCOLE;
DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;


DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);
D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.




Section 9

Signature des membres du conseil d'établissement

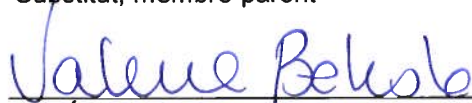

ÉRIC ST-JEAN
Présidence du conseil d'établissement


MARTIN MASSE
Substitut à la présidence et au comité de parents



JULIE LANTHIER
Représentant du comité de parents



EMMANUEL PISTRE
Substitut, membre-parent



CHRISTINE ARCAND
Membre-parent

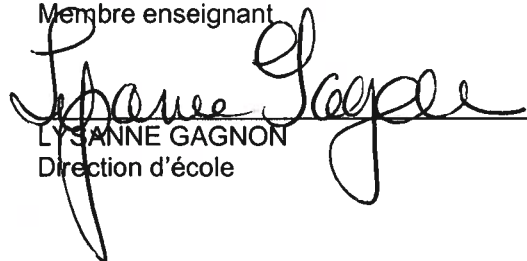

VALÉRIE BELISLE
Secrétaire


SABRINA POMERLEAU
Membre soutien


RÉBECCA BROUILLARD
Membre enseignant


JULIE LAFRANCE
Membre enseignant


DANIELLE RABY
Membre enseignant


LYSANNE GAGNON
Direction d'école

